|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | JUST-A-A2 |
| Numéro de poste Sysper: | 103818 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Andreas Stein – [andreas.stein@ec.europa.eu](mailto:andreas.stein@ec.europa.eu)  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité «Justice civile» promeut la création d'un véritable espace judiciaire européen en matière civile et commerciale. Nous sommes responsables du secteur de la justice civile européenne, couvrant à la fois le domaine commercial et le domaine du droit de la famille, en particulier afin de mettre en œuvre les réglementations européennes concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l’exécution des décisions en matière civile et commerciale et sur la loi applicable.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les travaux de l’expert impliquent un large éventail de tâches, comme le contrôle de l’application de la législation existante par les autorités des États membres, la contribution à la préparation des nouvelles politiques et initiatives et la correspondance avec les citoyens.

Nous proposons une activité destinée à un expert intéressé par le domaine de la coopération en matière de justice civile et ayant des connaissances approfondies dans ce domaine. Notre secteur fait l'objet d'une grande attention politique car il sert les citoyens européens dans leur vie quotidienne.

Les tâches de l'expert sont les suivantes:

* Développer de nouvelles politiques et stratégies concernant la coopération judiciaire en matière civile dans le domaine du droit civil, commercial et du droit de la famille;

• assurer le suivi des nouvelles propositions législatives au moyen du processus de prise de décision interinstitutionnel;

• assurer le suivi de l’application correcte du droit de l’Union en matière de justice civile et de répondre de manière proactive aux questions concernant la mise en œuvre des mesures déjà adoptées.

En outre, l'expert contribuera horizontalement au travail de l'unité, par le biais de la préparation des briefings et des contributions aux discours, en préparant les réponses aux courriers adressés par les citoyens, aux questions parlementaires et aux pétitions, ainsi qu'en traitant les plaintes et les procédures d'infraction. L'expert participera aux réunions internes au sein de la Commission, aux réunions du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale et aux réunions d'autres institutions européennes en rapport avec les travaux de l'unité, ainsi qu'à des réunions externes.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L’expert doit être titulaire d’un diplôme universitaire en droit.

Cette activité requiert une solide expérience au sein d'une administration nationale, dans le développement des politiques législatives et judiciaires dans les domaines concernés, ainsi que dans l'élaboration de législations. Une expérience acquise dans le cadre du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale ainsi que dans les négociations en droit civil et commercial, soit au sein de l'UE ou dans un environnement international tel que la Conférence de La Haye, serait un atout. Excellente connaissance des instruments européens et internationaux dans le domaine du droit international privé ainsi que des procédures civiles au niveau national; des connaissances et de l’expérience dans le domaine de la digitalisation de la justice constituerait un atout supplémentaire. Souplesse nécessaire pour travailler dans tous les domaines d'action relevant de l'unité. Bonnes capacités de rédaction.

L’expert doit maîtriser l’anglais tant oralement que par écrit. Une bonne connaissance de la langue française serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)